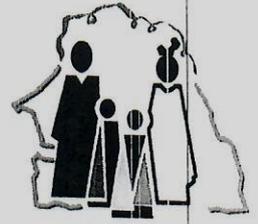




REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance

M.F.F.E.

RAPPORT DE PRESENTATION

Projet de budget 2017



**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

C'est toujours avec un plaisir renouvelé que je me retrouve au sein de votre auguste Institution, pour échanger avec vous, sur le rapport de présentation du projet de budget 2017 du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance.

Le Cadre harmonisé des finances publiques au sein de l'Union économique et monétaire Ouest africaine (UEMOA), dans son approche, introduit le budget-programme dans la gestion financière pour donner plus d'efficacité et d'efficience aux politiques publiques mises en œuvre par le Gouvernement. D'ores et déjà, le culte de la performance, indissociable de la culture de l'évaluation, sert de cadre de référence aux actions initiées par les pouvoirs publics.

A cet égard, permettez-moi de saluer la volonté politique du Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Macky SALL, qui a décidé de faire appliquer les Directives de l'UEMOA en conformité avec les engagements du Sénégal. Le Président de la République a voulu par cet acte, placer votre Institution au cœur du dispositif de contrôle de l'action publique soutenue dans le Plan Sénégal émergent (PSE), qui demeure aujourd'hui notre seul référentiel de politique économique et sociale.

A ce titre, mon département vous réitère son engagement à répondre aux nouveaux défis qui nous interpellent tous.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Lors du vote du projet de Loi de Finances 2016, mon département s'était engagé résolument à œuvrer pour la protection des droits des enfants ainsi que le Développement intégré de la Petite Enfance (DIPE), l'institutionnalisation du genre, l'autonomisation socio-économique des familles, des femmes et des jeunes filles à travers l'accès au crédit par la mise en place de mécanismes de financement et de promotion de l'entrepreneuriat féminin et la protection sociale des couches vulnérables.

Les actions développées par mon département sont articulées au Plan d'Actions Prioritaires (PAP) du PSE. L'importance accordée aux projets et programmes sociaux par Monsieur le Président de

la République traduit son attachement au rétablissement des équilibres sociaux pour faire bénéficier aux couches démunies des fruits de la croissance économique.

Au regard de son caractère transversal, mon département, occupe une place centrale dans cette politique sociale.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

La mise en œuvre des actions inscrites dans la politique sectorielle a eu des impacts significatifs sur l'évolution des indicateurs socio-économiques du pays.

A cet effet, permettez-moi, de partager avec vous les réalisations de mon département au cours de l'année 2016.

LA PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT

Le projet de Code de l'Enfant est dans sa phase active de partage en vue de sa validation avec tous les segments de la société. Son adoption permettra d'harmoniser le droit positif aux conventions internationales en matière de protection et de promotion des droits de l'Enfant.

Parallèlement, la mise en place des Comités départementaux de Protection de l'Enfant (CDPE) a permis une meilleure prise en charge des questions liées aux droits de l'Enfant au niveau déconcentré. Aujourd'hui, sur les quarante-cinq (45) départements, trente-quatre (34) se sont dotés de mécanisme de protection de l'Enfant.

La lutte contre la mendicité des enfants a connu des avancées importantes.

Sur instruction du Président de la République, le Ministère a mené une grande opération de retrait des enfants de la rue. Cette action a bénéficié du soutien des populations et permis de retirer plus d'un millier d'enfants de la rue.

Les actions développées par l'Office national des Pupilles de la Nation (ONPN) ont permis de disposer d'une catégorisation sociale des pupilles et de leurs familles, laquelle sert de base pour les différentes stratégies d'amélioration des conditions de vie de cette cible, notamment en termes de subventions et de suivi.

En outre, l'ONPN a signé une convention de partenariat avec le Centre National de Qualification Professionnelle (CNQP) afin de rendre plus accessible, la formation qualifiante aux pupilles. Un lot d'ordinateurs a été offert aux vingt-trois (23) pupilles bacheliers dans l'optique de les encourager à poursuivre leurs études.

D'autres actions sont en cours notamment la prise en charge médicale des pupilles, la finalisation du plan stratégique de développement et du contrat de performance.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Alphabétisation et d'Apprentissage des Métiers pour la Lutte contre la Pauvreté (PALAM 1), quatre mille six cent quatre-vingt et un (4681) apprenants(es) dont 61,33 % de filles des régions de Diourbel et de Kaffrine ont été enrôlés dans 190 Ecoles Communautaire de Base (ECB).

En 2016, en dépit de certaines difficultés liées notamment à l'obtention de pièces d'état civil, mille cent quatre-vingt-quinze (1195) apprenants(es) des ECB du PALAM se sont présentés au CFEE et à l'Entrée en 6^e. Trois cent quatre-vingts (380) apprenants, en majorité des filles, ont réussi au bout de 3 à 4 ans seulement de formation.

Ces résultats obtenus procèdent de l'introduction de la langue nationale dominante de la zone d'intervention dès la première année et d'une formation alternée (théorie, pratique) articulée autour des projets productifs et caisses scolaires de solidarité pour une meilleure prise de conscience de la citoyenneté.

DEVELOPPEMENT INTEGRE DE LA PETITE ENFANCE (DIPE)

L'Agence nationale de la Petite Enfance et de la Case des Tout-petits (ANPECTP) s'est dotée d'un Plan stratégique de Développement (PSD) et d'un Contrat de Performance.

Les indicateurs de mesure ont sensiblement progressé, l'accès équitable aux structures de DIPE est amélioré avec la construction et l'équipement de vingt (20) cases des tout-petits.

Ces nouvelles constructions ont permis d'étendre la carte scolaire mais aussi d'éliminer progressivement les abris provisoires.

Sur le plan de l'amélioration de la qualité, les capacités des personnels sont renforcées en santé nutrition, en didactique du préscolaire et en stratégie d'encadrement, pour une mise en œuvre correcte de l'approche holistique et intégrée dans les structures DIPE.

Ainsi la phase de généralisation de la formation des encadreurs de la petite enfance est engagée avec les régions de Dakar, Sédhiou, Ziguinchor et Kolda en partenariat avec le Groupement des Enseignants sans frontière (GREF-France).

Aussi, avec l'appui de la Cellule de Lutte contre la Malnutrition (CLM), l'ANPECTP contribue à l'amélioration de l'état sanitaire et nutritionnel des enfants par l'installation de cinq cent quarante-trois (543) tables de micro jardinage, la production de sept cent quatre-vingts (780) boîtes à image pour l'éducation nutritionnelle, l'organisation de campagnes de dépistage de la malnutrition aigue et la mise en place des cantines scolaires.

En outre, avec le programme TIC, neuf mille quatre cent soixante et un (9461) enfants ont bénéficié d'une initiation en informatique grâce aux projets « Waterford » et « *connecter les tout-petits* » appuyés par appuyés par l'ARTP à travers le Fond de Développement du Service Universel des Télécommunications (FDSUT).

INSTITUTIONNALISATION DU GENRE

La Stratégie nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG) a été révisée et arrimée au Plan Sénégal Emergent dans une approche collégiale et inclusive, dans laquelle les acteurs de la société civile et les partenaires techniques et financiers ont été largement associés dans le processus.

Dans le même sillage, mon Département a entamé un travail devant aboutir à la révision des dispositions législatives et réglementaires discriminatoires à l'égard des femmes.

Un Comité technique de révision a été institué à cet effet avec l'appui du Ministère de la Justice. En partenariat avec ONU-Femmes et la Coopération italienne, la méthodologie **Social**

Institution and Gender Index (SIGI) qui mesure la discrimination à l'égard des femmes et des jeunes filles a été développée.

En application des recommandations du Comité de la Convention pour l'Élimination de toutes les Formes de Discriminations à l'Égard des Femmes (CEDEF), mon département a illustré et transcrit la CEDEF en six (06) langues nationales (Poular, Ouolof, Sérère, Soninké, Madinka et Diola), pour faciliter son appropriation par les communautés.

L'institutionnalisation du Genre dans les administrations publiques a connu des avancées avec la réalisation des audits techniques Genre et la mise en place des Cellules Genre dans les ministères sectoriels ; ce qui porte le nombre à vingt et une (21) en 2016 contre dix-sept (17) en 2015.

Ces cadres constituent des leviers importants pour la prise en charge effective de la dimension Genre dans l'action publique.

Des sessions de formation sur le Genre ont été organisées pour renforcer les capacités techniques des coordonnateurs des cellules genre, des cellules d'études et de planification des ministères sectoriels et de six (06) Comités Départementaux de Protection de l'Enfant (CDPE), à l'effet de promouvoir le Genre dans la formulation, la programmation et l'exécution des politiques publiques.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Appui à la Stratégie nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre (PASNEEG), les questions d'équité et d'égalité ont été introduites dans le Document de Programmation budgétaire économique pluriannuel (DPBEP 2017-2019) servant de base au débat d'orientation budgétaire. D'autres initiatives ont été prises en synergie avec le Ministère des Finances pour soutenir l'intégration du genre dans les Documents de Programmation pluriannuelle des Dépenses (DPPD) de quatre (04) ministères.

Dans le même sillage, le département s'est lancé dans l'élaboration du premier rapport genre du Sénégal qui s'inscrit dans une démarche d'apprentissage organisationnelle et de gestion des connaissances dans le processus de budgétisation sensible au genre.

Dans le cadre de la lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) et de la promotion des Droits humains, mon Département s'est doté d'un Plan d'Action national pour harmoniser les

interventions à travers une démarche multisectorielle, regroupant l'ensemble des acteurs. Ainsi, en rapport avec les partenaires au développement et les organisations de la société civile, le Ministère a initié une vaste campagne d'information, de sensibilisation et de communication sur la question liée aux VBG (célébration de la journée internationale tolérance zéro aux Mutilations génitales féminines (MGF), tournées de sensibilisation etc.).

Des sessions de renforcement des capacités des acteurs communautaires sur les instruments juridiques liés aux Droits humains ont été tenues en vue de lutter efficacement contre le mariage d'enfants et les stéréotypes.

Parallèlement, le Ministère offre en partenariat avec l'Association des Juristes Sénégalaises (AJS), des services juridiques gratuits aux groupes vulnérables, particulièrement aux femmes et aux filles victimes de violence à travers les boutiques de Droit.

Relativement à la promotion de la santé de la reproduction et de la planification familiale, mon département a mis en œuvre son Plan d'Action sectorielle, en partenariat avec FHI 360 dans le cadre du projet APC de l'USAID.

La phase pilote de ce plan a concerné les régions de Kaffrine et Fatick et a permis la formation de cent vingt-six (126) acteurs communautaires en technique de communication pour un changement de comportement. Aussi, la consolidation du concept de « Nijaayu Gox », en appoint au « Bâjjanu Gox » favorise l'implication des hommes dans la prise en charge de la santé de la reproduction.

AUTONOMISATION DES FEMMES ET PROTECTION SOCIALE

D'importants efforts ont été consentis pour améliorer les conditions de vie des populations cibles. La politique de lutte contre la pauvreté par le biais des projets/programmes a eu des impacts non négligeables dans le quotidien des populations.

Conscient de l'importance de la famille dans le processus d'émergence socio-économique, mon département a donné une nouvelle orientation à ses projets de filets sociaux. Ainsi, le Programme de Renforcement des Dynamiques locales de Développement économique (PRODES) a mis en place des bourses

économiques pour accompagner les familles démunies dans les activités génératrices de revenus afin qu'elles deviennent des acteurs économiques.

A cet effet, soixante-cinq (65) ménages issus du Registre national Unique (RNU) ont bénéficié de bourses économiques dans l'axe Nord pour un montant global de cinq millions (5 000 000). Cette action entre en droite ligne de la politique sociale du Président de la République, qui, dès son accession à la magistrature suprême a inscrit la prise en charge des couches vulnérables dans ses priorités.

Dans le cadre de l'insertion des jeunes diplômés de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, le programme a financé cinquante-quatre (54) plans d'affaires pour un montant global de soixante-treize millions huit cent soixante-deux mille trois cent cinquante (73 862 350) F CFA.

En plus de ces efforts, le département a apporté une assistance sous formes d'aides et de secours aux populations défavorisées.

Fidèle à sa politique de promotion socio-économique des femmes, mon Département a fait de l'accès des femmes aux infrastructures et équipements sociaux de base un levier essentiel de ses axes d'intervention.

A cet égard, une enveloppe financière de plus de **cent cinquante millions (150 000 000) Francs CFA** a été consacrée à la construction de deux (02) maisons de la femme à Pikine Guinaw Rail et à Keur Socé Kaolack, deux (02) garderies d'enfants et un (01) Centre intégré de Développement économique et social (CIDES) à Kaolack.

Ces initiatives novatrices visent d'une part à libérer le potentiel des femmes pour faciliter leur accès aux opportunités d'affaires et d'autre part de lutter contre la fragmentation des services gage d'une plus grande efficacité des interventions en matière de développement économique des territoires.

En outre, l'évaluation à mi-parcours du PIDES a montré la nécessité de consolider ces acquis et de passer à l'échelle supérieure en accompagnant les promoteurs de projets vers l'entreprenariat.

C'est dans ce cadre que le Ministère, avec l'appui de la Coopération italienne, a lancé un important programme,

dénommé Programme d'Appui au Développement économique et social du Sénégal (PADESS). Ce programme de plus de douze (12) milliards est orienté vers des investissements structurants par la construction de plus de quatre cent cinquante (450) infrastructures et équipements sociaux de base et le financement de plus de trois cents (300) PME d'ici 2020, dans les régions prioritaires du Programme -Pays de la Coopération Sénégal-Italie notamment Dakar, Kaolack, Thiès et Sédhiou/Kolda. Certaines activités pourront éventuellement intéresser les régions de Diourbel et Fatick. *adil*

Dans le même registre le Centre National d'Assistance et de Formation pour la Femme (CENAF) développe dans les CEDAF des stratégies innovantes permettant aux femmes et jeunes filles d'acquérir des qualifications techniques et transversales mais aussi d'avoir l'encadrement nécessaire pour un meilleur accès aux outils de production ainsi qu'aux moyens de financement de leurs projets.

Ainsi les CEDAF sont **équipés en Unités modernes** de transformation de céréales locales d'une valeur de cent vingt millions (120 .000 .000) FCFA pour contribuer à la promotion de l'entreprenariat féminin.

Des projets sont également mis en place au niveau des CEDAF pour accompagner et renforcer l'autonomisation des femmes à travers, l'implantation de périmètres maraichers, de poulaillers, et de l'embouche bovine.

Ce dispositif est complété par **le renforcement des capacités des femmes et des jeunes filles**. Des sessions de formations sont effectuées dans les domaines de la couture (200 formées), de la coiffure (160), de la teinture, de l'alphabétisation (120), de l'aviculture (125) de la pâtisserie-boulangerie (160), de la gestion et du management (136), de la saponification et javellisation (700), la transformation des céréales locales, des fruits et légumes et en techniques de cultures maraichères (120).

En ce qui concerne les infrastructures, les travaux de construction et de réhabilitation des CEDAF de Thiès et de Koussanar sont achevés. Le projet de construction du CEDAF de Kaffrine est très avancé. Le marché relatif à l'achèvement des travaux du CEDAF de Oussouye est bouclé. Pour le CEDAF de Kébèmer, la construction d'une salle de sérigraphie entièrement équipée est en chantier.

La politique d'équipement des femmes du monde rural a connu un bond avec l'octroi de trois mille deux cent dix-sept (3217) matériels d'allégement.

Ces équipements ont été rattachés aux investissements du PUDC.

LA MICROFINANCE

La Microfinance contribue à la création de richesses par le truchement de l'accès des femmes au crédit. Le financement de cette frange importante de la population traduit la vision du Chef de l'Etat, qui dans le cadre du PSE, veut faire de l'autonomisation des femmes une réalité économique.

A ce titre, la démocratisation des Services financiers décentralisés (SFD) a permis de résorber les déséquilibres de la carte d'inclusion financière et d'alléger les procédures d'accès au crédit. Ainsi, les indicateurs du sous-secteur ont connu une évolution notoire, comme en atteste l'augmentation continue et encourageante du sociétariat et de la clientèle des SFD (6%) qui passe de 2 254 342 à 2 398 933, soit un taux de pénétration de la population totale de 16,9% en fin 2015.

La nouvelle Lettre de Politique sectorielle (LPS 2016-2020) traduit la volonté des autorités de «renforcer l'accès durable de la population à des services financiers adaptés sur l'ensemble du territoire d'ici 2025». La mise en œuvre de son Plan d'actions prioritaires, budgétisé à hauteur de 100 milliards FCFA, devrait permettre d'améliorer significativement l'inclusion financière des couches défavorisées (femmes, jeunes, populations rurales, micros, petites et moyennes entreprises).

Par ailleurs, les mécanismes de financement des femmes (Fonds national de Promotion de l'Entreprenariat féminin (FNPEF), Fonds national de Crédits pour les Femmes (FNCF) ainsi que les projets/programmes ont dégagé une enveloppe financière de plus de quatre milliards (4 000 000 000) Francs CFA pour faciliter le développement de projets porteurs de dynamique économique dans le but de promouvoir l'autonomisation des femmes.

Contribuant à l'inclusion financière des populations, le Fonds d'Impulsion de la Microfinance (FIMF) a appuyé trente-six (36) SFD en difficultés pour les consolider afin de pérenniser l'offre de services financiers dans leur localité respective, le sociétariat de ces SFD étant à plus de 70% constitué de femmes.

Aussi, la deuxième phase du Programme « Plateforme d'Appui au Secteur Privé et la valorisation de la diaspora sénégalaise en Italie (PLASEPRI) » dont le financement a été acquis, permettra d'améliorer l'accès au financement.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

En sus de la composante financement, le Ministère a initié une campagne de sensibilisation et d'information sur l'importance de l'épargne pour renforcer la culture financière des populations. La mise en œuvre du Programme national d'Education financière a permis de réaliser des sessions de formation au profit de mille cent quatre-vingt-quinze (1195) sociétaires directs des SFD dont 66,3% de femmes et cent cinquante-deux (152) Petites et Moyennes Entreprises (PME).

LE CADRE DE PILOTAGE DU SECTEUR,

La Lettre de Politique sectorielle de Développement (LPSD) a été élaborée avec l'appui technique du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (MEFP). Ce document cadre s'inspire des axes stratégiques du Plan Sénégal Emergent (PSE) et dégage les grandes orientations du Ministère pour les cinq (05) prochaines années. En conformité avec les priorités de la politique économique et sociale définies dans le PSE, la LPSD place les cibles du département au cœur du processus d'émergence économique comme en témoigne la vision « **Un Sénégal émergent à travers l'épanouissement des familles, des femmes et des enfants dans le respect des droits humains pour un développement durable** ».

Comme le PSE, le cadrage de la politique sectorielle s'adosse sur trois piliers stratégiques essentiels :

- **Axe stratégique 1 : la promotion du développement social ;**
- **Axe stratégique 2 : le développement de la Microfinance et de l'Economie solidaire ;**
- **Axe stratégique 3 : l'amélioration de la gouvernance institutionnelle du MFFE.**

Concernant la gestion budgétaire 2017, mon département s'évertuera à mettre en œuvre la LPSD par l'entremise du Document de Programmation pluriannuelle des Dépenses (2017-2019), qui comprend quatre (04) programmes :

- **Programme 1 : Femme-Famille ;**
- **Programme 2 : Enfance ;**
- **Programme 3 : Autonomie économique ;**
- **Programme 4 : Pilotage, Coordination administrative et Gestion.**

Les objectifs poursuivis et les grands axes d'intervention desdits programmes sont déclinés dans les Projets annuels de Performance.

Eu égard à l'importance des programmes dans l'atteinte des objectifs du PSE, le Ministère consacrera ses efforts dans les actions déclinées dans le document budgétaire. Ainsi, la politique sectorielle sera axée sur les questions importantes qui méritent une attention particulière, notamment :

- la poursuite de la politique d'institutionnalisation du Genre dans les administrations publiques ;
- la poursuite de la lutte contre les discriminations à l'égard des femmes ;
- ✕ • le renforcement de la protection sociale des groupes vulnérables ;
- ✕ • la poursuite de la construction des services sociaux de base ;
- la réhabilitation et l'équipement des services déconcentrés du développement social et communautaire ;
- le démarrage de la deuxième phase du PALAM et de la PLASEPRI
- ✕ • le démarrage du PADESS;
- l'intensification des opérations de retrait des enfants de la rue ;
- la prise en charge holistique de la petite enfance à travers le Développement intégré de la Petite Enfance (DIPE) ;
- ✕ • le renforcement de la politique d'entrepreneuriat féminin par un meilleur encadrement des femmes;
- la promotion d'une microfinance inclusive.

PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET-PROGRAMME 2017

Conformément à la nouvelle approche, le projet de budget-programme pour la gestion 2017 du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance cadre avec la nouvelle approche budgétaire calquée sur une déclinaison programmatique.

Le budget du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance passe de **dix-sept milliards six cent soixante-onze millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille soixante francs CFA (17 671 998 060) Francs CFA** en 2016 à **dix-sept milliards quatre cent vingt-deux millions cinq cent mille cinq cent quarante francs FCFA (17 422 500 540) Francs CFA**, soit une baisse de **deux cent dix-neuf millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent cinquante (219 497 250) Francs CFA** en valeur absolue et **1,24%** en valeur relative.

Cette baisse du budget, faut-il le souligner, concerne en grande partie les crédits d'investissement (projets/programmes en phase finale ou arrivés à terme).

Aussi, la classification par nature économique de dépenses est ainsi établie :

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont divisées en dépenses de personnel et dépenses hors personnel.

1. Titre 2 : Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel ont connu une baisse sensible, comparées à l'exercice précédent, évaluée à **16,66 %**, soit en valeur absolue **228 141 520 Francs CFA**, passant de **1 369 742 060 Francs CFA** en 2016 à **1 141 600 540 Francs CFA** en 2017.

Diverses raisons militent en faveur de l'avitissement des charges de personnel, la plus déterminante reste le toilettage du fichier du personnel par la mise à jour du stock mort. Dans ce sillage, on peut noter la migration d'agents vers d'autres départements ministériels et les départs à la retraite.

2. Titre 3 : Les biens et services

Les dépenses en biens et services ont connu une nette augmentation. Elles passent de **593 575 000 Francs CFA** en 2016 à **992 980 000 Francs CFA** en 2017 soit une hausse en valeur absolue de **399 405 000 Francs CFA**, correspondant à un bond qualitatif de **67,29** points. Les crédits additionnels sont destinés à la redynamisation de la quinzaine de la femme et à la journée internationale de la femme, au relèvement des crédits de fonctionnement des services déconcentrés pour améliorer leurs conditions de travail. Le budget de ces services est passé pour la plupart du simple au double.

3. Titre 4 : Les transferts courants

Les transferts courants sont relevés à **1 151 752 000 Francs CFA** contre **1 096 494 000 Francs CFA**. Comparés à la gestion précédente, les crédits y relatifs ont connu une augmentation avec un taux d'accroissement de **5,04** points, représentant en valeur absolue **55 258 000 Francs CFA**. Les crédits supplémentaires sont destinés à l'Agence nationale de la Petite Enfance et de la Case des Tout-petits (ANPECTP) et à l'Office national des Pupilles de la Nation (ONPN) pour améliorer leur fonctionnement.

Les dépenses de transferts courants concernent l'aide et secours des familles indigentes ou en détresse, aux enfants de la rue, à l'ONPN et à l'ANPECTP.

LES CREDITS D'INVESTISSEMENT

Les crédits d'investissement sont constitués de deux composantes : les investissements exécutés par l'Etat et les transferts en capital.

1. Titre 5 : Investissements exécutés par l'Etat

Comparés aux ressources de la gestion précédente, les crédits du titre 5 ont connu une sensible régression. La dotation passe de **11 408 187 000 Francs CFA** à **11 186 168 000 Francs CFA**, soit une baisse de **222 019 000 Francs CFA** en valeur absolue et **1,95%** en valeur relative.

La diminution de l'enveloppe est imputable pour l'essentiel au plan de dépérissement de certains projets/programmes sectoriels (projets/programmes en phase terminale ou arrivés à terme)

inscrits dans le Programme triennal d'Investissements prioritaires (PTIP), au retard constaté dans les signatures de convention pour d'autres projets, tels que le Projet de Finance islamique et à la baisse des subventions des partenaires techniques et financiers.

2. Titre 6 : Les Transferts en capital

Les dépenses en transfert de capital sont en baisse, comparées aux crédits de la gestion écoulée.

Elles sont passées de **3 204 000 000 Francs CFA** en 2016 à **2 950 000 000 Francs CFA** en 2017, soit une diminution de **7,93** points, évaluée à **254 000 000 Francs CFA**.

Cette baisse s'explique par les mêmes raisons que celles évoquées pour le titre 5.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Telle est l'économie du projet de budget 2017 du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance que je soumets à votre appréciation.

Je vous remercie de votre aimable attention